

BE-A0521_710579_708650_FRE

Inventaire des archives du notaire Miest
Henri, Bastogne, 1941-1944



Het Rijksarchief in België
Archives de l'État en Belgique
Das Staatsarchiv in Belgien
State Archives in Belgium

This finding aid is written in French.

DESCRIPTION DU FONDS D'ARCHIVES:.....	3
Consultation et utilisation.....	4
Conditions d'accès.....	4
Conditions de reproduction.....	4
Histoire du producteur et des archives.....	5
Producteur d'archives.....	5
Nom.....	5
Historique.....	5
Compétences et activités.....	5
Archives.....	5
Acquisition.....	5
Contenu et structure.....	6
Mode de classement.....	6
DESCRIPTION DES SÉRIES ET DES ÉLÉMENTS.....	7
Notaire Miest Henri-Hyacinthe-Fernand, Bastogne.....	7
1 Répertoires des actes notariés. 1941-1944.....	7
2 - 6 Minutes des actes notariés. 1941-1944.....	7

Description du fonds d'archives:

Nom du bloc d'archives:

Notaire Miest Henri, Bastogne

Période:

1941 - 1944

Numéro du bloc d'archives:

BE-A0521.1124

Etendue:

- Dernière cote d'inventaire: 6.00
- Etendue inventoriée: 0.19 m

Dépôt d'archives:

Archives de l'Etat à Arlon

Producteurs d'archives:

Miest, Henri (notaire), 1941 - 1944

Consultation et utilisation

CONDITIONS D'ACCÈS

Les actes notariaux de plus de 100 ans sont librement consultables.
Les actes notariaux de moins de 100 ans sont librement consultables par le notaire déposant, son successeur ou un membre du personnel mandaté par l'étude notariale. Toute autre personne peut consulter un acte notarial de moins de 100 ans sur présentation d'une déclaration écrite d'un notaire (qui ne doit pas nécessairement être l'ancien détenteur des minutes ou son successeur) dans laquelle celui-ci attestera que le demandeur est une personne intéressée en nom direct, héritier ou ayant droit pour l'acte dont l'autorisation est donnée. Si le demandeur est un géomètre, l'autorisation écrite d'un notaire peut être remplacée par un mandat écrit sous la forme d'une lettre de mission, à condition que celle-ci émane d'une personne intéressée en nom direct.
Seul(s) l(es) acte(s) énuméré(s) dans l'autorisation peu(ven)t être consultés.

CONDITIONS DE REPRODUCTION

La reproduction des documents s'opère selon les règlements et tarifs en vigueur.

Histoire du producteur et des archives

PRODUCTEUR D'ARCHIVES

NOM

Miest Henri-Hyacinthe-Fernand, notaire à Bastogne

HISTORIQUE

Henri Miest est nommé notaire à la résidence de Bastogne par l'arrêté du secrétaire général du 15 mai 1941. Né à Neufchâteau le 31 mai 1914, docteur en droit (1ère session 1937) et candidat notaire (2e session 1937), il est nommé en remplacement de Max Siville, décédé à Uccle le 30 juin 1940. Avant sa nomination, il exerçait la fonction de 1er clerc chez le notaire Maurice Lefèvre, notaire à Habay-la-Neuve.

COMPÉTENCES ET ACTIVITÉS

L'article 1er de la loi du 25 ventôse an XI (16 mars 1803) contenant organisation du notariat définit la fonction de notaire : " les notaires sont les fonctionnaires publics établis pour recevoir tous les actes et contrats auxquels les parties doivent ou veulent faire donner le caractère d'authenticité attaché aux actes de l'autorité publique, et pour en assurer la date, en conserver le dépôt, en délivrer des grosses et expéditions ".

ARCHIVES

ACQUISITION

Protocole versé par Joël Tondeur, notaire à Bastogne, en date du 11 mars 2008.

Contenu et structure

MODE DE CLASSEMENT

Les répertoires (1941-1944) et les minutes des actes notariés (1941-1944) sont classés chronologiquement.

Description des séries et des éléments

NOTAIRE MIEST HENRI-HYACINTHE-FERNAND, BASTOGNE

1 RÉPERTOIRES DES ACTES NOTARIÉS. 1941-1944.

4 juin 1941 - 10 juin 1943 (1-265).

1

15 juin 1943 - 31 août 1944 (266-399).

2 - 6 MINUTES DES ACTES NOTARIÉS. 1941-1944.

2

11 juin 1941 - 29 décembre 1941 (2-69).

3

5 janvier 1942 - 23 juillet 1942 (73-143).

4

24 juillet 1942 - 29 décembre 1942 (144-202).

5

5 janvier 1943 - 31 décembre 1943 (203-324).

6

11 janvier 1944 - 31 août 1944 (325-399).